

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Pelchat

<https://www.cadre21.org/membres/daff0929048b544d64b1d570>

Date d'obtention : 2021-04-21 18:08:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que si je suis en présence d'une situation de sextage, je rencontre la victime en utilisant la trousse SEXTO et la grille à cet effet avant d'appeler la police. Je rencontre également les ami(e)s qui sont impliqué(e)s pour recueillir leur version tout en utilisant la trousse SEXTO et la grille à cet effet. Ne jamais regarder les photos. Quand je rencontre le fautif, je lui explique ma démarche, je lui confisque son cellulaire, sans regarder le contenu et le questionner, je fais appel au service de police de ma région. Si des parents viennent dénoncer une situation je dois contacter la police car ils ne sont pas en possession des images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ne pas me mettre dans une mauvaise situation en voulant récupérer les photos comme preuves, faire les interventions selon un protocole défini sans faire différemment à mes autres collègues. Quand je termine de remplir les grilles faire appel au service de police avec qui je travaille en partenariat et non mandataire. En utilisant le questionnaire mes questions ne risquent pas d'être tintées de préjudice ou des mots dans la bouche de l'élève.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Leur expliquer toutes les étapes du protocole SEXTO envers chaque acteur de la situation, ne pas perdre mon lien de confiance, être neutre dans la situation, ne pas partager mes opinions vis à vis la situation. Surtout rassurer la victime. Suivre le protocole SEXTO étape par étape, il est conçu pour faciliter notre travail et le faire dans les règles entre les différents partenaires